

Paris, le 19 JUIN 2014

LE CHEF DE CABINET

Références à rappeler :

CAB IV/2 - EN

R003510.01.1

Monsieur le Président,

Vous avez appelé l'attention du Premier ministre sur les critères d'attribution de la prestation de compensation du handicap. Vous souhaitez en particulier que le critère de l'âge ne soit pas pris en compte.

Il a bien été pris connaissance de votre démarche et des arguments qui la motivent.

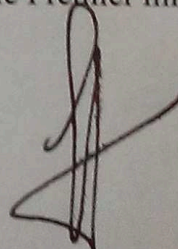
Sensible à votre témoignage, je souhaite vous exprimer ma sympathie pour votre courage face à la maladie et je salue votre engagement associatif.

Afin que votre demande fasse l'objet d'un examen approfondi, j'ai transmis votre correspondance à Madame Ségolène NEUVILLE, Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, auprès de la Ministre des affaires sociales et de la santé, et à Madame Laurence ROSSIGNOL, Secrétaire d'Etat chargée de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie.

Vous serez tenu directement informé de la suite qui lui sera réservée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Premier ministre



Sébastien GROS  
Chef de Cabinet

Monsieur Christian COUDRE  
Président de l'Association SLA aide & soutien  
3, Impasse des Rossignols  
Domaine de Chantegrive  
13820 ENSUES LA REDONNE